

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Second concours interne

GARDIEN-NE-BRIGADIER-E DE POLICE MUNICIPALE

Session 2022

RÉDACTION D'UN RAPPORT

République Française
Rapport

Police municipale
Département X-ray
Ville de Polville

Le gardien-brigadier Charlie Delta
À
Monsieur le maire
Monsieur le procureur de la république
Monsieur l'Officier de police judiciaire

L'an deux mille vingt deux, le trois du mois de mai
Objet : Mise à disposition de Monsieur Alpha Bravo
Pour violence sur personne dépositaire de l'autorité publique
Pour infractions au code de la route

Nous, gardien brigadier Charlie DELTA (matricule 111) assisté du gardien brigadier Roméo SIERRA (matricule 222) du service.
Agents de police judiciaire adjoints, dûment agréés et assermentés par Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur de la République.
En fonction à la police municipale dans la commune de Polville.
Agissant en uniforme et revêtus des signes extérieurs apparant de notre fonction.
Conformément aux ordres reçus de nos chefs et sous couvert de notre hiérarchie.
Vu les articles 21, 21-2, 429, 53, 73, 78-6 et 803 du code de procédure pénale.
Vu l'article 222-13 du code pénal.
Vu les articles R241-9, 511-1 et suivants du code de la sécurité intérieur.
Vu les articles L224-17, R233-1, R413-3 et R413-14 du code de la route.
Mettons à disposition de l'officier de police judiciaire territorialement compétent le Major Oscar PAPA, le nommé Alpha BRAVO né le 27 janvier 1995 à Polville, résidant 12 rue des frênes à Polville, appréhendé ce jour à quatorze heures et quarante cinq minutes.
Ce jour à 14H20, procédons à un contrôle de vitesse à l'aide du cinémomètre du service (calibré le 7 avril 2022) rue des aulnes, située dans le centre bourg.
Notons que notre véhicule de service sérigraphié « POLICE MUNICIPALE » est correctement stationné.

Contrôlons la vitesse des véhicules venant de la rue des frênes et se dirigeant vers la rue de la mairie.

À 14H30, interceptons un véhicule de marque INDIA de couleur rouge (voir mention complémentaire) dont la vitesse mesurée par notre appareil est de 74 km/h au lieu des 50 km/h en agglomération.

Procédons à l'allumage de notre caméra piéton.

Arrêtons le véhicule grâce aux gestes règlementaires sur une place de stationnement.

Avisons notre station des faits.

Remarquons sur les vignettes arborées sur le tableau de bord que le véhicule est assuré et que le contrôle technique est valide.

À 14H35 prenons contact avec le conducteur et déclinons nos qualités.

Lui demandons de couper le moteur et de déposer les clés du véhicule sur le tableau de bord.

Indiquons au conducteur qu'il fait l'objet d'un enregistrement vidéo.

Demandons au conducteur de nous présenter les pièces afférentes à la conduite et à la libre circulation du véhicule.

Indiquons au conducteur que suite à un contrôle de vitesse, il a été contrôlé à la vitesse de 74 km/h retenu 69 vu l'article 6 de l'extrait de l'arrêté du 4 juin 2009 relatif aux cinémomètres de contrôle routier au lieu de 50 km/h autorisé en agglomération.

Le conducteur reconnaît les faits mais n'est pas en mesure de nous présenter les documents demandés car il a oublié son porte-feuille à son domicile.

L'informons qu'il risque une amende pour la contravention de 4^{ème} classe et le retrait d'un point sur son permis de conduire.

Le conducteur déclare se nommer Alpha BRAVO né le 27 janvier 1995 à Polville et demeurant 12 rue des frênes à Polville (voir mention complémentaire)

Consultons le système d'immatriculation des véhicules et du fichier national des permis de conduire.

La consultation des fichiers fait apparaître que le permis de conduire de Monsieur BRAVO Alpha est suspendu.

Avisons notre station directrice des faits.

Avisons également l'officier de police judiciaire territorialement compétent le major Oscar PAPA.

Dans le même temps le conducteur sort du véhicule et s'en prend physiquement à l'Agent SIERRA.

À 14H45 procédons à son menottage car l'individu est dangereux pour lui-même et pour autrui.

Procédons à une palpation de sécurité, l'individu ne se trouve pas porteur d'objets dangereux.

Informons notre station directrice et l'officier de police judiciaire territorialement compétent.

Demandons également via notre station directrice des renforts.

Soustrayons l'individu au regard du public en l'installant dans notre véhicule administratif.

L'Officier de police judiciaire territorialement compétent nous demande de lui présenter l'individu.

Via notre station directrice faisons appeler au garage de permanence.

À 14H50 arrivé d'un équipage de la gendarmerie sur les lieux.

Prenons contact avec l'équipage afin de leur relater les faits.

L'équipage de gendarmerie reste sur les lieux afin d'attendre l'arrivée de la dépanneuse.

À 14H55 quittons les lieux en direction de la gendarmerie nationale de notre commune.

À 15H00 présentons l'individu, dans toute son intégrité physique indemne de toutes lésions à l'officier de police judiciaire territorialement compétent, l'informons de l'existence d'un enregistrement vidéo.

À 15H05, l'officier de police judiciaire territorialement compétent nous confirme l'identité du conducteur et demande à l'agent SIERRA si il souhaite déposer plainte pour les violences, dont réponse positive

À 15H10, l'agent SIERRA effectue un dépôt de plainte.

À 15H25, quittons les lieux pour faire retour en notre service, procédons à l'extinction de la caméra piéton.

Procédons également à la verbalisation de l'individu via notre terminal de verbalisation électronique.

Mention complémentaire :

Identité de l'auteur :

Nom : BRAVO Prénom : Alpha

Date et lieu de naissance : 27 janvier 1995 à Polville

Adresse : 12 rue des frênes à Polville

Information véhicule :

Marque : INDIA

Modèle : 777

Couleur : rouge

Immatriculation : AB-123-CD

De retour au service, rédigeons le présent.

Fais et clos à 15 heures 50 minutes.

Le gardien brigadier DELTA
DELTA

Le gardien brigadier SIERRA
SIERRA

Transmissions :

- Monsieur le maire
- Monsieur le procureur de la République
- Monsieur l'Officier de police judiciaire
- Archives du service